FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
GRAND EST

REGLEMENT REGIONAL

COUPE DU GRAND EST

VTT CROSS-COUNTRY

2023

SOMMAIRE

1. DEFINITION 3
2. PARTICIPATION 3
3. CATEGORIES 3
4. ENGAGEMENTS 4
5. CIRCUIT 4
6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF 4
7. MATERIEL ET ASSISTANCE TECHNIQUE 5
8. EQUIPEMENT 5
9. ZONE DE DEPART 6
10. ZONE D'ARRIVEE 6
11. MISE EN GRILLE 6
12. DEROULEMENT DE L'EPREUVE 7
13. CLASSEMENT 7
14. COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT 8
15. TITRES 9
16. CEREMONIES PROTOCOLAIRES 9
17. PENALITES 9
18. RÉCLAMATIONS 10

1. DEFINITION

1.1 Le Comité du Grand Est de Cyclisme met en compétition la "COUPE GRAND EST VTT CROSS-COUNTRY".

1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

1.4 Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement de la coupe de France VTT XCO fait foi ou, à défaut, la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale.

2. PARTICIPATION

2.1 Les épreuves de la « *Coupe Grand Est* » sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices français et étrangers, licenciés ou non.

2.2 Pour les titulaires d'un Pass Découverte ~~d'une carte à la journée~~ ainsi que pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.

2.3 Le classement général de la « *Coupe Grand Est* » prendra en compte l'ensemble des coureurs français licenciés **de type Compétition** (Elite, Open, Access), **Jeunesse** (U17) et **Sport** (Epreuve de Masse) ~~Cadets, Juniors, 1ère, 2ème et 3ème catégorie, Pass Open, Pass'Cyclisme, Nature, Urbain et Cyclosportive~~ ainsi que les coureurs étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'UCI.

2.4 Les coureurs non-licenciés ainsi que les Pass Découverte ~~cartes à la journée~~ seront pris en compte au classement de chaque épreuve, mais seront exclus du classement général.

3. CATEGORIES

3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

U17 ~~Cadets & Cadettes~~	**15 à 16 ans**
U19 ~~Juniors & Juniors Dames~~	**17 à 18 ans**
U23 ~~Espoirs~~	**19 à 22 ans**
Hommes	**23 à 34 ans**
Masters 35	**35 à 39 ans**
Masters 40	**40 à 49 ans**
Masters 50	**50 ans et plus**
Dames	**19 ans et plus**
Tandem (homme ou dame)	**17 ans et plus**

3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

3.3 Les masters peuvent choisir de courir dans une autre catégorie en début de saison. Le changement ne sera plus possible en cours de saison à partir du moment où ils ont déjà participé à une épreuve dans la catégorie choisie en début de saison. Cette demande devra être faite par écrit avant la première course à la CRVTT.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Les engagements et paiement par internet sur le site http://www.ffc.fr/ par l'intermédiaire du club dans lequel est licencié le coureur seront à privilégier.

4.2 Les engagements individuels par courrier, accompagnés du règlement, seront possibles, mais devront parvenir au club organisateur le jeudi qui précède l'épreuve pour pouvoir prétendre à un placement en grille.

4.3 Les engagements sur place ne seront pas acceptés, sauf mention particulière du club organisateur.

4.4 ~~Les non-licenciés devront prendre une carte à la journée (ou une licence accueil pour les cadets)~~.

5. CIRCUIT

5.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

5.2 Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

5.3 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

5.4 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

5.5 Le coureur sera seul responsable du bon suivi de son parcours.

5.6 Les reconnaissances seront interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.

5.7 Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes devra se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie	Temps Mini.	Temps Maxi.
U17 ~~Cadets / Cadettes~~	0h45	1h00
U19 ~~Juniors et Juniors Dames~~	1h00	1h15
Hommes / U23 ~~Espoirs~~ / Masters 35	1h20	1h40
Masters 40 / Masters 50 / Dames / Tandem	1h20	1h40

6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

6.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires à paraître sur le site du comité Grand Est.

6.2 Les concurrents engagés présenteront leur licence dématérialisée en cours de validité à la table du contrôle administratif (arbitres) et/ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remettra une plaque de guidon, et éventuellement un dossard.

6.3 Le retrait des dossards sera possible au moins 1h30 avant le départ et sera clôt 30 minutes avant le départ.

7. MATERIEL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

§ 1 Matériel

7.1 Les vélos admis dans les épreuves de cross-country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.

7.2 Les compétiteurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels utilisés ainsi que de leur entretien.

7.3 La plaque de guidon devra être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité (verticalement et devant les gaines). Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors, à l'exclusion de tout autre, et devra être conservée dans sa configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

7.4 L'utilisation de caméra sera autorisée durant les reconnaissances, mais uniquement fixée par «velcro» sur le casque. Elle sera interdite sur le plastron.

7.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communications à distance est interdit.

7.6 Les vélos à assistance électrique ne seront pas admis.

§ 2 Assistance Technique

7.7 L'assistance technique autorisée en course portera sur la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon que celle qu'il avait au départ.

7.8 L'assistance technique ne sera autorisée que dans les zones prévues à cet effet.

7.9 En plus de l'assistance dans ces zones, l'assistance technique sera autorisée sur tout le parcours entre coureurs appartenant à un même club ou à une même équipe.

7.10 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

7.11 Les réparations ou les remplacements d'équipements pourront être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'une autre personne.

7.12 Les coureurs pourront transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

8. EQUIPEMENT

8.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, sera obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances comprises.

8.2 Les coureurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

8.3 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours, sera dans l'obligation de porter le maillot de son club. Le port du cuissard sera libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus ne marquera pas de point au classement général et sera pénalisé selon le barème des pénalités en vigueur.

8.4 Tout coureur appartenant à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours, ne pourra porter le maillot du Team qu'après accord écrit entre le club et le Team. Cet accord sera applicable dès qu'il sera déposé auprès du comité régional.

8.5 Tout coureur portant un maillot distinctif de champion régional par exemple non conforme ou non approuvé par le Comité régional ou ne correspondant pas à la catégorie de l'épreuve se verra refuser le départ. Il en sera de même pour les maillots non remis officiellement.

9. ZONE DE DEPART

9.1 Le collège des arbitres fixera le mode de départ en répartissant les concurrents par 'x' lignes.

9.2 Les lignes seront espacées de 2,50 m et devront être matérialisées au sol.

10. ZONE D'ARRIVEE

10.1 L'organisateur devra prévoir une aire d'arrivée suffisamment large pour permettre un dégagement rapide des coureurs.

10.2 Un « entonnoir » d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

11. MISE EN GRILLE

11.1 Tous les concurrents devront être présents 15 min. avant le départ de leur course afin de pouvoir procéder à la mise en grille. Tout retard se verra sanctionné par une réintégration du concurrent en dernière ligne.

11.2 Pour toutes les épreuves de la « *Coupe Grand Est* », la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le présent règlement. Cependant, le jury des arbitres est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

11.3 **Grille de départ pour la 1ère manche** :

U17 ~~Cadets, Cadettes~~ : sur les premières lignes figureront les **U17 garçons** ~~cadets~~ dans l'ordre du classement général de l'année précédente, puis les coureurs non classés. Les **U17 garçons** ~~cadets~~ arrivant pour la 1ère année dans cette catégorie seront réintégrés sur les premières lignes, dans la proportion d'1/3 maximum, selon le classement général TRJV de l'année précédente. Les **U17 garçons** ~~cadets~~ seront placés derrière les **U19** hommes et partiront quelques minutes après ces derniers. Les **U17 filles** ~~cadettes~~ quant à elles seront placées derrière les **U17 garçons** ~~cadets~~ et partiront juste derrière.

Dames / **U19 filles** ~~Juniors Dames~~ : Le peloton des dames et **U19 filles** ~~juniors dames~~ partira quelques minutes après la course des espoirs/séniors/masters 35. Les **U19 filles** ~~juniors dames~~ seront placées derrière les dames. Cependant en fonction de la volumétrie du peloton, les arbitres seront habilités à faire les changements opportuns (panachage,…).

Autres Catégories : Sur les lignes figureront dans cet ordre : les vainqueurs du classement général de l'année précédente, les coureurs **Elite et Open 1** ~~de 1ère et 2ème catégorie~~ selon leurs points UCI à la date de la course, puis les coureurs dans l'ordre du classement général de l'année précédente dans leur catégorie précédente et dans la proportion de 1/3, si possible.

Dans les catégories **U17 et U19** ~~Cadets, juniors~~, les coureurs se classant dans les 20 premiers de la Coupe de France XC de l'année précédente pourront être replacés sur les premières lignes.

En cas de départ conjoint de plusieurs catégories, un panachage sera effectué sur chaque ligne.

11.4 **Grille de départ pour les manches suivantes** :

Toutes catégories : Sur les lignes figureront dans cet ordre : les coureurs dans l'ordre du classement général de la Coupe Grand Est en cours puis les coureurs non classés.
Les coureurs **Elite et Open 1** ~~de 1ère et 2ème~~ pourront être replacés sur les premières lignes.

Après le Championnat Grand Est, le Champion Grand Est sera replacé sur les premières lignes.

Dans les catégories **U17 et U19** ~~cadets/cadettes, juniors~~, les coureurs se classant dans les 20 premiers de la Coupe de France XC de l'année en cours pourront être replacés sur les premières lignes.

En cas de départ conjoint de plusieurs catégories, un panachage sera effectué sur chaque ligne.

11.5 Le coureur s'inscrivant sur place, ne pourra prétendre à être replacé sur les premières lignes. Le collège des arbitres sera seul juge de son placement en grille.

11.6 Sur la grille de départ, et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver au moins un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières. Ils doivent également conserver leur ligne et rester parfaitement immobiles dans les trente dernières secondes avant le départ.

12. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

12.1 Aucun engin suiveur ne sera autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux de l'organisation identifiés par une plaque officielle.

12.2 Tout concurrent rattrapé devra céder le passage sous peine de pénalités en temps ou de rétrogradation en places (à la décision du collège des arbitres).

12.3 Tout concurrent doublé par le coureur en tête pourra être arrêté par le collège des arbitres et sera classé à « x » tour(s) du premier.

12.4 Le ravitaillement liquide et solide ne sera autorisé que dans les zones désignées à cette fin, qui seront également utilisées comme zones d'assistance technique. Toute autre décision sera à l'initiative expresse du collège des arbitres.

12.5 L'organisateur devra prévoir sur les zones techniques des poubelles pour les déchets des pilotes.

13. CLASSEMENT

13.1 Lors de chaque épreuve les classements suivant seront établis :

- **U17** Garçons ~~Cadets~~
- **U17** Filles ~~Cadettes~~
- **U19** ~~Juniors~~ Hommes
- **U19** ~~Juniors~~ Dames
- **U23** ~~Espoirs Hommes~~
- Hommes
- Dames
- Masters 35
- Masters 40
- Masters 50
- Tandems
- Scratch Hommes, **U23** ~~Espoirs Hommes~~, Master 35
- Scratch Masters 40, Masters 50, Tandems

13.2 Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

14. COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT

14.1 Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve :

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

§ 1 CLASSEMENT GÉNÉRAL

14.2 Pour le classement général de la « COUPE GRAND EST », ne seront retenus que les ‘X’ meilleurs résultats. (‘x’ sera précisé lors du début de saison une fois le calendrier défini)

14.3 En cas d’ex æquo, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, places de deuxième, troisième, …) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe Grand Est.

15. TITRES

15.1 11 titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe Grand-Est :

(Sous réserve d'une participation d'au moins 3 coureurs pour les féminines et les tandems dans leur catégorie de référence et 5 coureurs pour les hommes)

- Vainqueur de la catégorie **U17 Garçons** ~~Cadets~~
- Vainqueur de la catégorie **U17 Filles** ~~Cadettes~~
- Vainqueur de la catégorie **U19** ~~Juniors~~ Hommes
- Vainqueur de la catégorie **U19** ~~Juniors~~ Dames
- Vainqueur de la catégorie **U23** ~~Espoir~~
- Vainqueur de la catégorie Hommes
- Vainqueur de la catégorie Dames
- Vainqueur de la catégorie Masters 35
- Vainqueur de la catégorie Masters 40
- Vainqueur de la catégorie Masters 50
- Vainqueur de la catégorie Tandem

16. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

16.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque épreuve sera obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix ou lot, et des sanctions sportives pourront être décidés par les arbitres, sauf cas de force majeure.

16.2 Les coureurs devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

17. PENALITES

17.1	Changement de vélo	*mise hors course*
17.2	Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre	
	° Au départ :	*refus du départ*
	° A l'arrivée :	*pénalités en temps*
17.3	Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve	*mise hors course*
17.4	Absence sur un contrôle de passage	*mise hors course*
17.5	Circulation en sens inverse du circuit	*mise hors course*
17.6	Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé	*pénalités en temps ou rétrogradation en place*
17.7	Non-respect du parcours	*mise hors course*
17.8	Non port du casque	*refus de départ*
	° Jugulaire détachée durant la course	*mise hors course*
17.9	Non-respect de sa ligne de départ ou retard lors de la mise en grille	*mise en dernière ligne*
17.10	Jet de déchets (papiers, chambres à air ou autres objets) sur le parcours en dehors des zones techniques ou zone de déchets :	*mise hors course*
17.11	Reconnaissance durant les courses	*mis en dernière ligne*
17.12	Manque de respect envers les arbitres, l'organisateur ou des dirigeants	*déclassement de l'épreuve.*

18. RÉCLAMATIONS

18.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans les 60 minutes après son arrivée.

18.2 Les réclamations concernant les classements devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

18.3 Le délai de réclamations a pour origine l'heure d'affichage des résultats.

18.4 Le collège des arbitres règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le collège des arbitres.